

**DECRET D/ 2022/ 10411 / PRG/ CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE NATIONALE
D'INVESTISSEMENT DE GUINEE (BNIG)**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des Sociétés et Etablissements publics ;

Vu la loi L/2017/AN du 08 juin 2017 abrogeant la loi L/2016/AN du 09 novembre 2016, elle-même modifiant la Loi L/2014/016/AN du 02 juillet 2014 portant Statut de la Banque Centrale de la République de Guinée ;

Vu la Loi L/2013/060/CNT du 12 août 2013 portant réglementation bancaire en République de Guinée ;

Vu l'Ordonnance n° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021 portant structure du Gouvernement de Transition ;

Vu le Décret D/2021/0145/PRG/SGG/ du 25 novembre 2021 portant nomination du Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée ;

Vu le Décret D/2022/0369/PRG/CNRD/SGG du 05 août 2022 portant restructuration de la gouvernance de la Banque Nationale d'Investissement de Guinée (BNIG) ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0388/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant remaniement partiel du Gouvernement ;



Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Banque Nationale d'Investissement de Guinée (BNIG) :

1. **Monsieur George GBANAMOU**, Directeur Général de l'Administration et des Services Juridiques de la Banque Centrale de la République de Guinée ;
2. **Monsieur Gnouma Mamadou DOUMBOUYA**, Conseiller de l'Administration Financière au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ;
3. **Monsieur Goeh-Akue Kpakpovi Koffi**, Administrateur, Directeur Général de la Banque VISTA-GUI ;
4. **Monsieur Thierno Ibrahima BAH**, Directeur National de la Dette et de l'Aide Publique au Développement au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ;
5. **Monsieur Abdoulaye BERETE**, Gestionnaire financier, précédemment Directeur Général de la Banque Islamique de Guinée.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toute dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 07 SEPT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA